



## Un avocat a-t-il le droit de ne pas donner de renseignements

Par **Clara**, le **30/10/2010** à **19:47**

Bonjour,

J'ai un ami tunisien, qui vit en tunisie, sa grande tante est decedee en janvier 2010 à Marseille, elle n'avait pas d'heritier direct. Les heritiers qui sont en France ne veulent pas communiquer le nom du notaire aux heritiers habitants en tunisie afin de se partager une plus grande part.

Une avocate marseillaise etant en charge du dossier d'un des heritiers, refuse de dire à mon ami qui est le notaire qui s'occupe de la succession. Elle lui a confirmé par telephone que le père de mon ami est bien un des heritiers mais elle demande 770 euros et 15% du montant qui lui reviendrait de la succession.

Comme mon ami ne l'apprecie pas du tout, il a demandé à une amie avocate sur Paris qui pourrait se charger de son dossier de telephoner à cette avocate marseillaise afin qu'elle lui communique le nom du notaire et elle lui a raccroché au nez sans vouloir lui dire quoi que ce soit.

Ma question, l'avocate marseillaise a-t-elle le droit de ne pas communiquer le nom du notaire afin que mon ami puisse se faire connaitre aupres de celui-ci en tant qu'heritier, surtout à une confrère qui s'occuperait elle aussi d'un des heritiers ?

Merci, bon week end à tous

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **20:44**

Contactez la chambre des notaires du département concerné pour une recherche du notaire.

la situation est classique : celui qui recherche les héritiers se fait payer pour donner les résultats (c'est la même chose avec les généalogistes)

Par **Clara**, le **30/10/2010** à **20:47**

Merci Mimi, effectivement, il l'a fait mais tout récemment, il n'a donc toujours pas de réponse, en general ça prend beaucoup de temps ou c'est assez rapide ?  
Excellent week end à vous Mimi

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **20:51**

La chambre des notaires doit émettre un "avis de recherche", donc ça peut prendre du temps.

Par **Clara**, le **30/10/2010** à **20:59**

Merci, en esperant qu'ils seront plus rapide que les heritiers à clore la succession...  
Sinon, l'avocate marseillaise ne l'a pas recherché, c'est suite à une info que lui l'a appelé, elle n'a rien voulu lui dire sinon qu'effectivement son père etait heritier et c'est tout !